

## COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne sur <https://urbabressebourguignonne.sirap.fr>

Le portail permet le dépôt électronique des dossiers suivants :

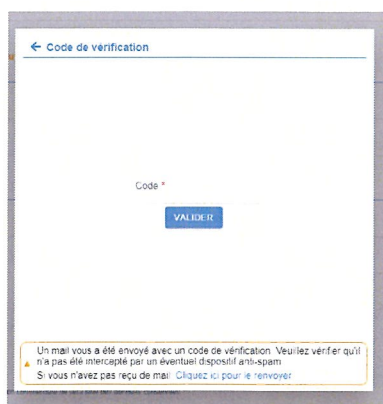
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager



Choisissez votre commune



Créez votre compte



Inscrivez votre code d'activation  
reçu par mail



Vous pouvez déposer une  
demande, suivre votre dossier,...

Les pièces à joindre à la demande :

Chaque pièce doit être transmise dans un fichier distinct. Les formats acceptés pour l'ensemble des documents versés (plans, photos, autorisations...) sont le PDF, le JPEG et le PNG. Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre de réaliser une instruction et un traitement de qualité. La taille maximale de chaque fichier doit être de 30 MO.

En cas de difficulté de dépôt, n'hésitez pas à nous contacter.